



FRAIS DE DÉPLACEMENT

PARTICIPATION AUX FRAIS DE DÉPLACEMENT DES COMPÉTITIONS

NOM DU JOUEUR	
COMPÉTITION	Nature
	Date
	Lieu

FRAIS	Nombre	Total dépensé	Remboursement selon barème	Barème
NUITS D'HOTEL				50€
REPAS				25€
TOTAL				

Visa du joueur

Visa Trésorier

Visa Président

Article 15 du règlement intérieur La participation financière du Club aux frais de déplacement en Finales de ligue ou Finales nationales ne pourra être versée aux membres que si ceux-ci ont participé à un tiers au moins des Tournois de Régularité de l'année ou ont contribué de façon significative au bon fonctionnement du club. Elle ne sera pas versée non plus à un membre du club jouant dans une Paire ou une Quadrette d'un autre Club.

Application : Le Club participe aux frais de compétition pour tout membre ayant joué à un minimum de 55 tournois de régularité par an ou contribue de façon significative au bon fonctionnement du club. L'année commence le 1er juillet et se termine le 30 juin.